

DOUBLE AGRESSIONS : TOUCHER DU "BLEU" EST INACCEPTABLE !

Ce lundi 27 octobre 2025, DEUX agressions violentes contre le personnel pénitentiaire se sont produites. Ces incidents, qui ont mis en évidence une escalade des tensions, soulignent l'urgence d'agir pour garantir la sécurité et l'intégrité de l'ensemble du personnel de notre établissement.

À 7h20, un surveillant d'étage et deux collègues ont été violemment agressés par un détenu avec un état psychologique instable suite au refus d'une douche collective. Le bilan est lourd le surveillant a reçu deux coups de poing et a été victime de strangulation. Le détenu, maîtrisé suite à l'arrivée des renforts, a été confiné (Incompatibilité avec le QD). La journée a été marquée par une seconde agression dans l'après-midi, cette fois au Quartier d'Isolement l'Adjoint Chef de Détention a reçu un coup de poing au visage, après avoir refusé au détenu l'accès à la cour de promenade. Ce second agresseur a été placé au Quartier Disciplinaire.

L'UFAP UNSa Justice demande des sanctions à la hauteur des actes de violence commis et apporte son soutien total et inconditionnel au personnel face à ces violences.

Ces agressions sont la conséquence directe de la dégradation alarmante de nos conditions de travail :

- Le taux d'occupation atteint le chiffre record de **219%** sur notre maison d'arrêt !
Se traduisant par 90 matelas au sol et l'apparition de « quadruplettes ».
- Le nombre croissant de détenus MOS sur notre établissement.
- Le délai d'attente trop long pour obtenir le transfert de détenus auteurs d'agressions sur le personnel et/ou menaçant la sécurité de l'établissement.

L'UFAP UNSa Justice demande un rééquilibrage du taux d'occupation sur les établissements de la DI.

Cette surpopulation engendre de nombreux conflits aussi bien entre les détenus qu'à l'encontre du personnel pénitentiaire. La quantité de travail est également impactée, le personnel doit réaliser les mêmes tâches et ce malgré le surnombre de détenus.

L'UFAP UNSa Justice souhaite que la gestion des détenus MOS soit stabilisée, pour chaque nouveau détenu MOS reçu sur notre établissement, qu'un autre soit transféré sans délai.

L'UFAP UNSa Justice exige que toute demande de transfert faisant suite à une agression soit effective dans les plus brefs délais. L'administration doit faire preuve d'une action immédiate pour protéger son personnel.

**L'UFAP UNSa Justice ne tolère pas les violences commises à l'encontre du personnel.
Toucher du « bleu » n'est pas acceptable !**

Pour l'UFAP UNSa Justice

Coralie MARY